



COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 08 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 08 AVRIL 2016, à 20h30, sous la présidence de :

Mr Patrick BOUILLON, Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES

Présents : Patrick BOUILLON, Patrice DELORME, Victor-Emmanuel PACAUD, Catherine ZAMBELLI, Antoine-Pierre de GRAMMONT, Christophe GRIFFON, Joëlle LAMBOROT, Alix LECOMTE, Sylvie LHENRY, Fabrice PERRIER, Rémi ROCHAY

Absents : Néant.

Procurations : Néant.

Secrétaire de Séance : Alix LECOMTE (en complément de Marie-Anne GERBE, SdM présente)

Date de Convocation : MERCREDI 30 MARS 2016

En préambule du Conseil Municipal, le Maire informe l'auditoire au complet de la grave panne Informatique survenue au début de permanence du Mercredi 30 Mars 2016 sur le nouvel ordinateur de la Mairie installé en Octobre 2014. L'intervention sur site du 1^{er} Avril 2016 de la Société JVS-Maristem, fournisseur du logiciel HORIZON de gestion comptable et du personnel, n'a pas suffi à relancer l'ordinateur qui est parti le jour même pendant plus de jours dans les laboratoires des services techniques de l'entreprise à Châlons-en-Champagne. Le diagnostic final est un remplacement du système d'Exploitation WINDOWS 8 par le nouveau système d'Exploitation WINDOWS 10, déclenché de manière intempestive puis une extinction de l'appareil en fin de permanence avant que la migration entre les 2 systèmes d'exploitation ne soit terminée. Au redémarrage à la permanence suivante, le programme d'installation automatique n'a pas pu reprendre et rétablir le redémarrage dans de bonnes conditions et des effacements de données ont eu lieu sur la surface du disque dur.

Le disque dur a dû être reformaté et l'ordinateur est revenu à la Mairie le 08 Avril 2016.

Une cession de téléassistance est programmée pour le Lundi 11 Avril à 14 h avec le fournisseur de logiciel JVS pour réinstaller le logiciel comptable et tenter de repartir avec les données et paramétrages de la copie datée d'Octobre 2014. Sans sauvegarde de données disponible depuis Octobre 2014 et avec la perte de données constatée, la Mairie et le fournisseur JVS devront trouver un moyen de régénérer les données de comptabilité et de personnel disparues : de Octobre 2014 à Mars 2016. Cela représentera un effort supplémentaire et conséquent pour le secrétariat de Mairie qu'il faudra sans doute opérer en heures complémentaires. Des solutions simplificatrices sont à l'étude avec la trésorerie générale et le fournisseur pour permettre un retour au service normal le plus rapidement possible.

Une solution automatisée de sauvegarde quotidienne nocturne sera installée pour éviter une récurrence du problème et surtout de ces conséquences extrêmement pénalisantes.

Après lecture par le Maire, le Conseil Municipal adopte l'unanimité le P.V. de la séance du 11 Mars 2016.

- Etat 1259 de notification des taux communaux pour l'Administration Fiscale :

Le Maire expose que les bases d'imposition 2016 lui ont été transmises par l'administration fiscale au début du mois de Mars 2016.

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016									
I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS									
	Bases Imposition effectives 2015	Taux d'Imposition communaux de 2015	Produits 2015	Base d'Imposition prévisionnelles 2016	Produits à taux constants 2016	Base d'imposition prévisionnelles 2015	Ecart	Base d'Imposition prévisionnelles 2016	Produits à taux constants 2016
Taxe d'Habitation	335 778 €	16,00%	53 724 €	342 700 €	54 832 €	340 700 €	98,56%	337 749	54 040 €
Taxe Foncière (bâti)	224 306 €	9,59%	21 511 €	229 600 €	22 019 €	224 300 €	100,00%	229 606	22 019 €
Taxe Foncière (non bâti)	95 278 €	24,00%	22 867 €	96 200 €	23 088 €	95 200 €	100,08%	96 279	23 107 €
CFE	42 146 €	14,56%	6 136 €	45 400 €	6 610 €	42 100 €	100,11%	45 450	6 617 €
			Produit Fiscal	Total	106 549 €				105 783 €
									765 €

Le Maire informe également que le Directeur général des Finances publiques de Saône-et-Loire a fait parvenir un courrier à tous les Maires fin Février 2016 pour leur annoncer que les bases produites en 2016 seront exceptionnellement revues en fin d'année car les services fiscaux à l'échelle de tout le pays, n'ont pas eu le temps matériel de recalculer ses montants pour y intégrer des calculs liés aux évolutions législatives prévues à l'article 75 de la loi de finances pour 2016 rendent cet exercice complexe pour 2016. Les dégrèvements de taxe d'habitation en cours modifient les données de référence 2015 utilisées pour le calcul des bases exonérées et des bases d'imposition prévisionnelles. Les montants effectifs de ces dégrèvements seront connus trop tardivement pour être intégrés dans les systèmes d'information permettant le calcul des bases prévisionnelles de taxe d'habitation. Il en résulte que les bases qui seront exonérées en 2016 au titre des personnes à revenu modeste n'ont pas pu être déterminées avec la précision habituelle. Les bases de taxe d'habitation qui vous seront notifiées seront donc surestimées dans une plus ou moins grande mesure, en fonction des dégrèvements effectués sur le territoire de votre collectivité. À titre indicatif, au plan national, cette surestimation représente moins de 2 % du produit de taxe d'habitation. Chaque collectivité sera néanmoins variablement concernée (à la hausse ou à la baisse) à raison de la population de son territoire.

Le maire présente donc un Produit Fiscal à taux constant de 106 549 € prévu pour 2016.

Il préconise de ne pas augmenter les taux de prélèvements communaux de la TH, TFb et TFnB et CFE (votés par ailleurs à la hausse il y a un an en 2015) et de « caler » le budget primitif BP2016 sur une hypothèse de produit fiscal de 105 000 € de manière à anticiper un re-calcul de fin d'année des bases communales défavorable soit avec une différence à la baisse de 1.45 %.

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL									
I - PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2015									
=	96 750 € -	7 749 € -	1 038 € -	3 214 € -	3 217 € -	0 € -	0 € -	0 € -	0 € -
	Produit nécessaire à l'équilibre	Allocations compensatrices	Produit Taxe Addit FNB	Produit des IFER	Produit de la CVAE	Tascom	DCRTP		
-	0 € +	25 000 € -	0 € -						
	Versement GIR	Prélèvement GIR	Prélèvement pour SFRR						
=								106 532 €	17 €
								Produit attendu de la fiscalité locale	Ecart
2 - CALCUL DES TAUX PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE									
	Taux de référence de 2015	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence de 2016	3 - TAUX VOTES 2016	Base d'Imposition prévisionnelles 2016	Produit Correspondant aux Taux votés en 2016			
Taxe d'Habitation	16,00%	Produit Attendu	16,00%	16,00%	342 700 €	54 832 €			
Taxe Foncière (bâti)	9,59%	106 532 €	9,59%	9,59%	229 600 €	22 019 €			
Taxe Foncière (non bâti)	24,00%	106 549 €	24,00%	24,00%	96 200 €	23 088 €			
CFE	14,56%	Produits à taux constants (6 décimales réglementaires)	14,56%	14,56%	45 400 €	6 610 €			
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2015 (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) : <input checked="" type="checkbox"/> NON Produit Fiscal Attendu 106 549 €									

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition du Maire de conserver pour 2016 les mêmes taux de prélèvements communaux que ceux de 2015 et autorise ce dernier à signer l'Etat de Notification à destination de l'Administration fiscale.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M04-08-DELIB-01	11	0	0	Acceptée

- Budget Primitif du Compte Principal de la Commune (BP2016) :

SECTION FONCTIONNEMENT 2016			
DEPENSES		RECETTES	
23	Virement vers la Section Investissement	21 506,48 €	2 Excédent Antérieur Reporté de 2015 53 391,17 €
11	Dépenses Generales de Fonctionnement	53 493,52 €	74 Dotations, Subventions et Participations Etat 55 700,00 €
	Dont Eau/Electricité/Carburant 10 000,00 €		Dont DGF - Dotation Générale de Fonctionnement 27 000,00 €
	Trx Entretien sur Voirie/Batiment 23 000,00 €		DSRP - Dotation Solidarité Rurale Péréquation 10 000,00 €
	Fournitures Admin/Lociciel/Frais Telecom/Internet 6 000,00 €		DNP - Dotation Nationale Péréquation 5 000,00 €
	Buletin/Fêtes/Communication/Affranchissements 3 500,00 €		Compensation Etat sur Exonérations 7 000,00 €
	Assurances/Impôts 3 000,00 €		Fond Départemental TP 4 000,00 €
	Autres Divers 7 993,52 €		Autres Divers 2 700,00 €
12	Personnels titulaires et Contractuels	79 500,00 €	73 Impôts et Taxes 116 000,00 €
	Dont Salaires titulaires/Non titulaires 52 000,00 €		Dont Contributions Directes Commune 105 000,00 €
	Cotisations Sociales 26 000,00 €		Contribution Valeur Entreprise 3 000,00 €
	Autres Divers 1 500,00 €		Contribution Entreprise de Réseaux 3 000,00 €
			Droits de Mutation 5 000,00 €
14	Atténuations de Produits	26 000,00 €	70 Produits des Services et Ventes Diverses 33 700,00 €
	Dont Prélèvement de l'ETAT Péréquation 25 000,00 €		Dont Versement Ecole RPI Lugny-St-Julien 30 000,00 €
65	Indemnités, SIVOS, SDIS	77 500,00 €	Frais de Garderie facturés 2 500,00 €
	Dont Indemnités des Elus 17 000,00 €		Autres Divers 1 200,00 €
	Contribution Service Public d'Incendie 9 500,00 €		
	Contribution Ecole RPI Lugny-St-Julien 38 000,00 €		75 Revenus des Immeubles 900,00 €
	Contribution CCAS, Cantine et Subventions Asso 6 500,00 €		77 Produits Exceptionnels (Dons...) 308,83 €
	Autres Divers 6 500,00 €		
66	Intérêt d'Emprunts	2 000,00 €	
	TOTAL	260 000,00 €	TOTAL 260 000,00 €

Le Maire présente la proposition de Budget Primitif BP2016 au Conseil Municipal en détail en passant un à un chacun des articles budgétaires de tous les chapitres budgétaires principaux pour commenter éventuellement les sommes qui y sont engagées pour couvrir les dépenses et recettes prévues.

FONCTIONNEMENT RECETTES :

- Au chapitre 2 est reporté au BP2016, l'excédent de clôture définitif de 2015 de 53 391,17 € reporté par délibération du CM du 11 Mars 2016.
- Au chapitre 74 sont attendus 27 000 € de DGF, 10 000 € de DSRP et 5 000 € de DNP conformément aux renseignements communiqués par l'Etat en début de 2^{ème} semaine d'avril 2016 pour un total budgété de 55 700 €



Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation	
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire	27 666
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	-
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre"	-
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation"	10 063
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible"	-
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation	5 728
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer	-

- Au chapitre 73 sont attendus 105 000 € issus de l'imposition communale des taxes d'habitations, foncières bâti et non Bâti et de la contribution forfaitaire des entreprises, 3 000 € pour chacune des contributions à la valeur des entreprises de la commune, et celles extérieures utilisant pour leur réseaux aériens et/ou enterrés, le territoire de la Commune et enfin 5000 € sont anticipés en terme de droits perçus lors des ventes notariales des biens de la commune (vs 9 000 en 2014 et 7000 en 2015) pour un total budgété de 116 000 €
- Au chapitre 70 sont attendus un total de 33 700 € provenant essentiellement du reversement annuel issu de la convention de fonctionnement du RPI de St-Julien et Lugny pour une somme de 30 000 € et un montant de 2 500 € au titre des frais de garderie payés par les familles.
- Au chapitre 75 sont attendus les loyers perçus par la commune dans le cadre des baux communaux signés par les locataires des parcelles communales et ce, pour une somme budgétée de 900 €
- Au chapitre 77 concernant les Dons exceptionnels pouvant être versés à la commune est affectée une somme de 308,83 permettant d'arrondir la somme totale budgétée au TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT de 260 000 €.

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

- Au chapitre 23 est budgétée la somme de 21 508 46 € permettant d'alimenter les recettes d'investissement pour équilibrer les dépenses prévues.
- Au chapitre 11 sont attendus les dépenses générales de fonctionnement dont 10 000 € au titre de l'approvisionnement Eau/Electricité/fuel des bâtiments communaux, 23 000 € pour l'entretien et la maintenance des bâtiments et chemins communaux, et 6 000 € pour l'administration de la Mairie et les connections du bâtiment Ecole et mairie. Le tout pour un total de dépenses prévu de 53 493,52 €
- Au chapitre 12 sont engagés 79 500 € pour la rétribution des personnels communaux dont 52 000 € en salaire et 27 500 € en cotisations diverses.
- Au chapitre 14 sont prévus 26 000 € pour payer principalement le prélèvement de répartition et de péréquation de l'Etat (on notera que la commune « verse » 25 k€ à l'Etat qui lui « reverse » 55 700 € ce qui fait que la Commune de Lugny-les-Charolles est bénéficiaire de plus de 30 k€)
- Au chapitre 65, la commune consacre 77 500 € dont 17 000 € de paiement d'indemnités aux Maire et Adjoints, 9 500 € de contribution au Service Incendie du Département et surtout 38 000 € de versement initial pour le fonctionnement du RPI de St-Julien et Lugny.
- Au chapitre 66 sont prévus 2 000 € pour le paiement des intérêts des prêts bancaires en cours (la dette actuelle de 18 500 € de la commune s'éteindra en 2018)

SECTION INVESTISSEMENT 2016

DEPENSES			RECETTES		
1	Déficit d'Investissement 2015	14 745,96 €	21	Virement issu de la Section Fonctionnement	21 506,48 €
			1068	Affectation de Résultats 2015	37 295,96 €
			Dont	Déficit D'investissement 2015	14 745,96 €
				Restes à réaliser 2015 Sur Devis signés	22 550,00 €
16	Capital d'Emprunts et Dettes Assimilés	5 600,00 €	10	FCTVA (Remboursement de TVA)	2 197,56 €
20	Immobilisations Incorporelles (Logiciels)	3 000,00 €	13	Subventions d'Investissements	9 000,00 €
21	Immobilisation Corporelles (Travaux)	46 654,04 €	Dont	Reliquat PIIC 2014	9 000,00 €
	Dont Travaux Voirie 2016	6 000,00 €			
	Restes à Réaliser	22 550,00 €			
	Sommes disponibles non affectées	18 104,04 €			
TOTAL		70 000,00 €	TOTAL		70 000,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES :

- Au chapitre 21 est budgétée la somme de 21 508 46 € permettant d'alimenter les recettes d'investissement pour équilibrer les dépenses prévues, venant de la section DEPENSES du FONCTIONNEMENT.
- Au chapitre 1068 est reporté au BP2016, le déficit d'investissement de clôture définitif de 2015 de 14 745.96 € € reporté par délibération du CM du 11 Mars 2016, ainsi que les sommes non dépensées, engagées pour 2015 par signature de devis au sein des Restes à Réaliser 2015 pour un montant de 22 550 €.
- Au chapitre 10, un remboursement de 2 197.56 € est prévu, représentant celui de la TVA d'investissement des années précédentes (2014). (La somme étant déterminée de manière à arrondir le montant total des RECETTES d'INVESTISSEMENT à la valeur de 70 000 €)
- Au chapitre 13 est prévu en termes de recette le versement d'une subvention du conseil départemental dans le cadre du PIIC 2014 pour une valeur de 9 000 €.

INVESTISSEMENT DEPENSES :

- Au chapitre 1 est reportée au BP2016, la dépense représentant le comblement du déficit d'investissement de clôture définitif de 2015 de 14 745.96 € € reporté par délibération du CM du 11 Mars 2016
- Au chapitre 16 sont prévus 5 600 € pour le remboursement du capital des prêts bancaires en cours (la dette actuelle de 18 500 € de la commune s'éteindra en 2018).
- Au chapitre 20 est budgété la somme de 3 000 € pour le paiement des investissements de type incorporels c'est-à-dire essentiellement les droits de licence d'utilisation du logiciel de comptabilité HORIZON de la société JVS-Mairistem.
- Au chapitre 21 sont prévus 46 654,04 € de dépenses de travaux dont 6 000 € pour les travaux d'investissement de voirie 2016, 22 550 € au titre des restes à réaliser de travaux de 2015 (réfection de la demie toiture du bâtiment école)

Après explications détaillées, le Maire propose de délibérer sur la proposition de Budget Primitif 2016 équilibré comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement BP2016 équilibrées à 260 000 €

Dépenses et Recettes d'Investissement BP2016 équilibrées à 70 000 €.

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Primitif 2015 du Compte PRINCIPAL de la Commune de Lugny-les-Charolles.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M04-08-DELIB-02	10	0	0	Acceptée

- Budget Primitif du Compte Annexe Assainissement :

Le Maire rappelle les délibérations du précédent conseil Municipal sur le Compte annexe assainissement.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL FONCT + INVEST	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultat Excédent capitalisé de 2014		2 990,09 €		899,51 €	0,00 €	3 889,60 €
Report Excédent Fonct à la Sct Invest ⁽¹⁰⁶⁸⁾					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice 2015	1 204,34 €	4 711,20 €	179,31 €	1 107,85 €	1 383,65 €	5 819,05 €
Résultats Comptable 2015		516,77 €		29,03 €	0,00 €	545,80 €
Affectation de Résultat 2014 ⁽¹⁰⁶⁸⁾	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats de Clôture 2015		3 206,86 €		928,84 €	0,00 €	3 889,60 €
Restes à Réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 204,34 €	4 711,20 €	179,31 €	1 107,85 €	1 383,65 €	5 819,05 €
RESULTATS DEFINITIFS		3 506,86 €		928,54 €	4 435,40 €	

2- Constate pour la comptabilité du Compte Annexe Assainissement de la Commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5- Décide de procéder à l'affectation de résultat de l'exercice de la façon suivante :

Excédent Cumulé de Fonctionnement et Investissement 2015	4 435,40 €	
Report de l'Excédent d'Investissement reporté à la ligne 001 en Recettes d'Investissement 2016	928,54 €	
Affectation à la ligne de Recette 1068 en Investissement	0,00 €	
Report de l'Excédent de Fonctionnement à la ligne de Recette 002 en Recettes de Fonctionnement 2016	3 506,86 €	2015
Reste à Réaliser en Dépenses en 2015	0,00 €	
Reste à Réaliser en Recettes en 2015	0,00 €	

Puis présente le budget primitif de ce même compte annexe.

ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2016 - INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
1	Déficit d'Investissement 2015	0,00 €	21	Virement issu de la Section Fonctionnement	821,46 €
40	SUBV. D'EQUIP. INSC CPTÉ RESULTAT (Op. d'Or. 42 Recettes FCT)	150,00 €	10	FCTVA	0,00 €
21	Dépenses Travaux	1 850,00 €	1	Affectation de Résultats 2015	928,54 €
			40	Amortissement Immobilisation (Op. d'Or. 42 en Dépenses FCT)	250,00 €
TOTAL		2 000,00 €	TOTAL		2 000,00 €

ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2016 - FONCTIONNEMENT/EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
23	Virement vers la Section Investissement	821,46 €	2	Excédent Antérieur de 2015	3 506,86 €
11	Entretien et Réparations	3 678,54 €	Dont	Recettes Prévues	1 493,14 €
14	Reversement Agence de l'Eau	250,00 €	42	QUOTE-PART SUBV. D'INVEST. (Op. d'Or. En Dépenses	150,00 €
42	Dotations Amortissements (Op. d'Or. 40 en Recettes INVEST)	250,00 €	70	Redevance Assainissement	1 143,14 €
			70	Redevance Modernisation	200,00 €
TOTAL		5 000,00 €	TOTAL		5 000,00 €

Après explications détaillées, le Maire propose de délibérer sur la proposition de Budget Primitif 2016 équilibré comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement BP2016 équilibrées à 5 000 €

Dépenses et Recettes d'Investissement BP2016 équilibrées à 2 000 €.

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le Budget Primitif 2015 du Compte ANNEXE ASSAINISSEMENT de la Commune de Lugny-les-Charolles

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M04-08-DELIB-03	11	0	0	Acceptée

- Titularisation Employé Adjoint d'Activités scolaire:

Mlle Amandine BONIN a été placée sur le chemin d'une titularisation à partir de la signature de l'arrêté en date du 12/09/2014 qui la nommait pour un an en tant que stagiaire adjoint d'activités scolaires. Cette période dure 1 an pour des employés à plein temps et est rallongé d'autant pour ceux qui sont à temps partiel, le temps d'atteindre l'équivalent d'une année de travail temps plein.

L'employé aurait donc dû être titularisée à la date du 12/09/2015, mais le contrat partiel à 21/35 heures de l'employée rallonge donc sa période de stage de 40% soit 146 jours donc la date du 08/02/2016.

Le congé maladie entre le 16/05/2015 et le 14/06/2015 soit 30 jours n'a pas d'impact sur la date de titularisation car le stagiaire a droit à un forfait de 1/10ème de sa durée totale de stage soit 36 jours sans que cela n'impacte la date de fin de stage.

Le congé maternité entre le 15/06/2015 et le 04/10/2015 soit 112 jours, décale la date de fin de stage d'autant que le nombre de jours d'absence, mais la date de titularisation est prise avec effet rétroactif à la date normale de fin de stage. Si l'agent est à temps partiel, il est considéré à temps plein pendant ces congés donc la date de fin de stage est repoussée de 112 jours donc au 30/05/2016 et génère une ancienneté complémentaire d'une valeur de la moitié soit 56 jours.

Le congé parental entre le 05/10/2015 et le 18/01/2016 soit 104 jours décale la date de fin de stage d'autant que le nombre de jours d'absence.

La date de titularisation définitive de l'employée est donc fixée au 12 Avril 2016

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance des informations données par le Maire, est sollicité pour un vote en faveur de la création d'un Poste supplémentaire de 2^{ème} adjoint d'activités scolaires et vote POUR à l'unanimité.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M04-08-DELIB-04	11	0	0	Acceptée

Puis le Maire demande au Conseil Municipal un vote en faveur de la titularisation de Mlle Amandine BONIN au poste nouvellement créé, employé qui donne depuis toujours entièrement satisfaction à son poste.

Le CM vote à 10 voix pour et 1 voix contre pour la titularisation.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M04-08-DELIB-05	10	1	0	Acceptée

- Adhésion Service Paye du Centre de Gestion 71 :

Le Maire présente le devis pour l'adhésion au service Paye du CDG71 pour un montant de 10 € par fiche de paye soit pour la Commune de Lugny-les-Charolles et ses 4 employés Communaux et 4 Elus un coût de 80 € par mois soit 960 € par an. La Maire propose d'inscrire une dépenses de 1000 € au budget primitif 2016 pour prendre en charge le coût du transfert des payes au CDG71.

Le CM vote à l'unanimité de 11 voix pour l'adhésion au service paye et charge Le Maire de mettre en place le service

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2016-M04-08-DELIB-06	11	0	0	Acceptée

- Informations/Discussions :

- Le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2016 du CCAS, approuvés le 7 mars 2016 :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement équilibrées à 3 600 €

Intégrant le report de l'excédent de clôture 2015 de 2 468,92 € à l'article 002 des recettes.

BUDGET PRIMITIF 2016 : CCAS			
DEPENSES		RECETTES	
	Dépenses Prévués	3 600,00 €	002 Excédent Antérieur de 2015
11	Œuvres Sociales	1 550,00 €	77 Subvention Commune LUGNY CCAS 2016
11	Repas des Anciens	1 200,00 €	77 Subvention Commune LUGNY Cantine
11	Œuvres Sociales Cantine (Fonds de Réserve)	400,00 €	77
12	Cotisations Sociales	200,00 €	70 Concessions Cimetières
65	Subventions aux Associations	250,00 €	74 Coût Conjoins < 70 ans - Repas des Anciens
	TOTAL	3 600,00 €	TOTAL
			1 131,08 €

Le Maire informe que le CCAS s'est assemblé en réunion extraordinaire le 14 Mars 2016 pour décider d'un soutien à une famille.

- Le Conseil Municipal prend connaissance de la clôture administrative 2015 du budget SIVOS et du vote du budget Primitif 2016, approuvés le 05 Avril 2016 par le SIVOS du RPI de Saint-Julien-de-Civry et Lugny-les-Charolles.

SECTION FONCTIONNEMENT SIVOS - CA 2015			
DEPENSES		RECETTES	
11	Dépenses Générales de Fonctionnement	38 567,34 €	74 Dotations, Subventions, Participations
	Dont Frais de Bus	19 000 €	Dont Conseil général
	Dont Frais de Taxi	2 500 €	Dont Subvention St-Julien
	Dont Frais Forfaitures	4 500 €	Dont Subvention Lugny
	Dont Mis à Dispo bâtiments St-Julien	6 500 €	Dont Autres Communes
	Dont Mis à Dispo bâtiments Lugny	6 000 €	
12	Personnels titulaires et Contractuels	57 426,96 €	2 Excédent Antérieur de 2014
	Dont Personnel Mis à Disposition St-Julien	28 000 €	
	Dont Personnel Mis à Disposition Lugny	25 000 €	
	Dont Personnel SIVOS	4 000 €	
65	Autre Charges (Subvention COOP Scolaire)	700,00 €	
	TOTAL	96 694,30 €	TOTAL
			1 468,69 €

Cloture CA 2015 1 323,07 €

En Report 002 Recettes 2016

SECTION FONCTIONNEMENT SIVOS - BP2016			
DEPENSES		RECETTES	
11	Dépenses Générales de Fonctionnement	45 365,00 €	74 Dotations, Subventions, Participations
12	Personnels titulaires et Contractuels	57 935,00 €	
65	Autre Charges (Subvention COOP Scolaire)	700,00 €	2 Excédent Antérieur de 2015
	TOTAL	104 000,00 €	TOTAL
			1 323,07 €

Dépenses et Recettes de Fonctionnement équilibrées à 104 000 €

Intégrant le report de l'excédent de clôture 2015 de 1 323,07 € à l'article 002 des recettes.

A titre indicatif, le Maire précise qu'en 2015, le coût réparti sur les 2 communes de Lugny et St-Julien des seuls élèves de leur 2 communes est de 83 000 € pour 76 élèves soit 1 092 € par enfant scolarisé.

- Le Conseil Municipal prend connaissance de la clôture administrative 2015 du budget de la CC du Charolais 2016 voté le 24 Mars 2016

SECTION INVESTISSEMENT - CA 2015 - CC du Charolais					
DEPENSES		RECETTES			
16	Capital d'Emprunts et Dettes Assimilés	86 223,26 €	10	FCTVA	85 662,00 €
20	Immobilisations Incorporables	0,00 €	1068	Affectation de Résultats 2014	304 724,87 €
21	Immobilisation Corpor	922 584,09 €	13	Subventions d'Investissements	91 565,17 €
	Dont			Ballades Ventes CC Charolais	
	Ballades Ventes CC Charolais	52 568,23 €		Projet Petite Enfance	28 195,17 €
	Projet Petite Enfance	221 732,35 €		Voie Investissement	25 000,00 €
	Voie Investissement	404 694,06 €		Très Haut Débit	- €
	Très Haut Débit	144 840,00 €		Pont de Viry	30 000,00 €
	Pont de Viry	78 946,06 €		Autres Divers	8 370,00 €
	Autres Divers	19 803,39 €		Amortissements	193 443,21 €
20	Amortissements	5 171,27 €		EMPRUNTS	180 000,00 €
	TOTAL	1 013 978,62 €		TOTAL	855 395,25 €
RESULTAT EXERCICE 2015		DEFICIT	-158 583,37 €		
1	Déficit d'investissement 2014	304 724,87 €	21	Virement issu de la Section Fonctionnement	428 769,00 €
	Restes à Réaliser en DEPENSES	902 058,65 €		Restes à Réaliser en RECETTES	770 565,83 €
RESULTAT AVEC RESTES		DEFICIT	-290 076,19 €		
RESULTAT CUMULE avec REPORT 2014		DEFICIT	-594 801,06 €		

SECTION FONCTIONNEMENT - CA 2015 - CC du Charolais					
DEPENSES		RECETTES			
11	Dépenses Generales de Fonctionnement	809 008,11 €	13	Atténuation sur Charges de Salaires	16 745,21 €
12	Personnels titulaires et Contractuels	694 143,59 €	70	Produits des Services et Ventes Diverses	148 110,93 €
14	Prélèvement GIR et Divers	176 780,00 €	73	Impôts et Taxes	2 080 406,00 €
65	Autres Charges Courantes	651 068,76 €	74	Dotations, Subventions et Participations Etat	596 909,43 €
66	Intérêt d'Emprunts et Charges Financières	22 244,72 €	75	Revenus des Immeubles	148,75 €
67	Charges Exceptionnelles	84 081,00 €	77	Produits Exceptionnels (Dons...)	296,91 €
42	Amortissements	189 365,27 €	42	Amortissements	1 093,33 €
	TOTAL	2 626 692,45 €		TOTAL	2 843 710,56 €
			RESULTAT EXERCICE 2015		EXCEDENT
					217 018,11 €
23	Virement vers la Section Investissement	428 769,00 €	2	Excédent Antérieur de 2014	610 257,88 €
	Restes à Réaliser en DEPENSES	0,00 €		Restes à Réaliser en RECETTES	0,00 €
			RESULTAT AVEC RESTES		EXCEDENT
					217 018,11 €
			RESULTAT CUMULE avec REPORT 2014		EXCEDENT
					827 275,99 €
			RESULTAT CLÔTURE 2015		232 474,93 €

- Budget Primitif BP 2016 de la CC du Charolais voté le 07 Avril 2016 :
 Dépenses et Recettes d'Investissement équilibrées à 3 161 357,61 € intégrant le report de déficit de clôture 2015 de 463 308,24 € à l'article 001 des dépenses.
 Dépenses et Recettes de Fonctionnement équilibrées à 3 074 142,00 € intégrant le report de l'excédent de clôture 2015 de 232 474,93 € à l'article 002 des recettes.

SECTION INVESTISSEMENT - BP 2016 - CC du Charolais					
DEPENSES		RECETTES			
1	Déficit d'Investissement 2015	463 308,24 €	10	FCTVA	351 183,00 €
16	Capital d'Emprunts et Dettes Assimilés	86 225,00 €	1068	Affectation de Résultats 2014	594 801,06 €
20	Immobilisations Incorporables	21 000,00 €	13	Subventions d'Investissements	1 553 892,83 €
21	Immobilisation Corpor	2 554 673,65 €		Hotel Entreprise	734 400,00 €
	Dont			Projet Petite Enfance	788 278,00 €
	Hotel Entreprise	1 101 600,00 €		Voie Investissement	- €
	Projet Petite Enfance	917 058,65 €		Très Haut Débit	- €
	Voie Investissement	433 000,00 €		Ponts	10 773,00 €
	Très Haut Débit	36 210,00 €		Autres Divers	20 441,83 €
	Pont de Vendennes et St-Bonnet	28 730,00 €		EMPRUNTS	430 000,00 €
	Autres Divers	38 075,00 €		Reintégration Etudes	35 330,72 €
	Reintégration Etudes	35 330,72 €		Amortissements	196 150,00 €
40	Amortissements	820,00 €			
	TOTAL	3 161 357,61 €		TOTAL	3 161 357,61 €

SECTION FONCTIONNEMENT - BP 2016 - CC du Charolais					
DEPENSES		RECETTES			
11	Dépenses Generales de Fonctionnement	937 000,00 €	13	Atténuation sur Charges de Salaires	3 000,00 €
12	Personnels titulaires et Contractuels	780 000,00 €	70	Produits des Services et Ventes Diverses	148 651,07 €
14	Prélèvement GIR et Divers	176 780,00 €	73	Impôts et Taxes	2 165 263,00 €
65	Autres Charges Courantes	825 804,00 €	74	Dotations, Subventions et Participations Etat	523 773,00 €
66	Intérêt d'Emprunts et Charges Financières	24 000,00 €	75	Revenus des Immeubles	180,00 €
67	Charges Exceptionnelles	70 500,00 €	77	Produits Exceptionnels (Dons...)	0,00 €
68	Provisions pour risques	50 000,00 €			
69	Imprévus	13 808,00 €			
	TOTAL Dépenses Réelles	2 877 992,00 €		TOTAL Recettes Réelles	2 840 847,07 €
23	Virement vers la Section Investissement	0,00 €	2	Excédent Antérieur de 2014	232 474,93 €
42	Amortissements	196 150,00 €	42	Amortissements	820,00 €
	TOTAL Dépenses	3 074 142,00 €		TOTAL Recettes	3 074 142,00 €

Le Maire informe de la réception d'un devis de l'agence du Patrimoine pour la réfection des murs de soutènement du chemin communal allant du bas d'Orcilly à la maison des Méandre à Nochize pour un montant de plus de 9 000 € TTC.

Le Maire informe de l'écriture et la validation par l'Education Nationale du Plan Prioritaire de Mise en Sécurité (PPMS) de l'Ecole de Lugny présenté lors du dernier Conseil d'Ecole tenu le 31/03/2016. Il précise que l'employé technique de la Commune interviendra pour améliorer les niveaux sonores de la sonnerie de porte de l'Ecole et de la sirène d'évacuation, ainsi que le changement des rideaux de la salle d'évolution du RdC et de celle des institutrices du 1^{er} étage.

Le Maire informe que l'Entreprise DEGRANGE de Perrecy-les-Forges interviendra à sa demande le 08/04/2016 et le 11/04/2016 au broyeur autour des parcelles communales qui n'ont pas été entretenues par leurs locataires comme prévu et le long de certains chemins communaux non dégagés réglementairement. D'autre part l'entreprise interviendra au lamier pour couper des branches signalées par la DRI à l'aplomb de parcelles communales de bord de départementale, mais également pour des propriétaires privés, pour la même raison et à leurs propres frais, et qui ont souhaité coordonner leur demande avec la Commune de Lugny.

Le Maire informe que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) réunie plusieurs fois en Février et en Mars 2016 par le Préfet de Saône-et-Loire, a validé le projet de fusion des CC de Charolles, Paray et Digoin, ceux de Marcigny et Semur et de Chauffailles et La Clayette, mais celui de Le Creusot et Gueugnon a été refusé au profit d'une fusion des CC de Gueugnon et Bourbon-Lancy

Le Maire informe du courrier d'ERDF informant de la prochaine coupure d'Electricité pour le 13 Avril 2016 après-midi aux hameaux de Grazy, Les Perchons, Les brulés, Le Palais.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 13 Mail à 20 h 30. La séance est levée à 22 heures 30.